Niveau(x) d'enseignement: 9 Numéro EDUQ : 9170553
Centre d'intérêt: 170

Québec (Province). Ministère de l'éducation.

L'éducation des adultes liée au développement régional : document de réflexion / Ministère de l'éducation ; Ministère de l'enseignement supérieur et de la science. -- [Québec] : Les Ministères, 1987.
15, [2] p. ; 28 cm.

Code: 1513-0010 ; 878-0298. Notes bibliogr. : p. [17].

ISBN 2-550-18373-8

Vedette(s)-secondaire(s): Québec (Province). Ministère de l'enseignement supérieur et de la science

---

Descripteur(s): Développement régional * Education des adultes * Secondaire (Ordre d'enseignement) * Collégial (Ordre d'enseignement)

Ce document de réflexion sur l'éducation des adultes vise à stimuler la réflexion et l'action des agents de l'éducation des adultes en matière de développement régional. On y situe d'abord le champ de l'éducation des adultes liée au développement régional dans la perspective de l'éducation au Québec, entre l'expérience du passé et les exigences de l'avenir. Puis on y propose des définitions et un vocabulaire communs en vue de faciliter la communication entre les divers promoteurs de ce nouveau champ d'action. On termine par une réflexion sur le rôle de l'éducation en matière de développement régional.

Type de document:

9170553

L'ÉDUCATION DES ADULTES
LIÉE AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

DOCUMENT DE RÉFLEXION

Novembre 1987

Ministère de l'Éducation
Ministère de l'Enseignement
supérieur et de la Science

© Gouvernement du Québec, 1988

Dépôt légal, premier trimestre 1988
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

ISBN-2-550-18373-8

L'ÉDUCATION DES ADULTES

LIÉE AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

DÉFINITIONS ET PERSPECTIVES

L'éducation des adultes liée au développement socio-économique régional est un domaine d'action relativement nouveau pour les ministères de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Science ainsi que pour chacun de leur réseau.

Ce domaine d'action est né et s'est développé grâce, notamment, à l'initiative de services d'éducation des adultes des commissions scolaires et des cégeps qui sont intervenus avec d'autres partenaires socio-économiques, afin de soutenir ou de créer des activités contribuant au développement de leur milieu.

La politique du gouvernement en matière d'éducation des adultes reconnaît que celle-ci est un instrument de développement régional.

C'est dans ce contexte que le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ont formé un groupe de travail. Ce groupe est interministériel et comprend des représentants d'établissements de formation d'ordres secondaire et collégial*.

Le mandat de l'équipe est de proposer des mesures concrètes pouvant appuyer les efforts des commissions scolaires et des cégeps en matière de développement régional.

Rappelons que les deux ministères ont chacun, depuis quelques années, un budget de développement régional servant à accorder une aide à des projets conçus dans les régions.

Les orientations du groupe de travail sont contenues dans un mémoire commun aux deux ministères et daté de novembre 1985.

Au début de 1986, le MÉQ et le MESS approuvaient l'essentiel des conclusions et des recommandations de ce mémoire. Conséquemment, elles demandaient au groupe de travail de poursuivre ses activités et d'assumer les trois volets d'un nouveau mandat, soit :

---

* Voir la composition du groupe de travail à l'annexe II, p. 17

- l'élaboration et la mise en oeuvre d'un plan d'action concerté pour assurer la promotion et l'expérimentation de l'éducation des adultes comme support au développement régional;

- l'analyse et la définition du rôle de l'éducation des adultes dans la dynamique du développement régional, en concertation étroite avec les intervenants des régions et des différentes instances gouvernementales;

- la proposition d'un programme "gouvernemental" pour le soutien de l'organisation et des intervenants de l'éducation des adultes dans ce nouveau champ d'actions.

Par la suite et conformément au mandat reçu, le groupe de travail s'est donné un plan d'action (1)*. Ce plan contient, comme prévu, un ensemble organisé de moyens concrets et réalistes propres à encourager les organismes à accroître le lien entre l'éducation des adultes et le développement régional.

Le présent document fait partie intégrante de ce plan d'action et du mandat reçu. Il vise deux objectifs:

- situer le champ de l'éducation des adultes liée au développement régional dans la perspective de l'évolution de l'éducation au Québec, entre l'expérience du passé et les exigences de l'avenir;

- proposer des définitions et un vocabulaire communs en vue de faciliter la communication entre les divers promoteurs de ce nouveau champ d'action.

Il se termine par une réflexion sur le rôle de l'éducation en matière de développement régional.

La publication du présent document de réflexion et sa diffusion par le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science contribueront à stimuler la réflexion et l'action des agents de l'éducation, spécialement de l'éducation des adultes, en matière de développement régional. Ce document de réflexion debouche tout naturellement sur des mesures concrètes liant l'éducation des adultes et le développement régional, et en particulier, sur le programme d'aide au démarrage de projets où l'éducation des adultes est liée au développement socio-économique régional.

---

* Pour tous les chiffres entre parenthèses, voir les références en annexe III, p. 19

PERSPECTIVES

L'éducation est facteur de développement à la fois individuel et collectif. Toutefois, la somme des développements individuels ne crée pas automatiquement le développement collectif. L'histoire des développements socio-économiques régionaux au Québec enseigne que ces développements collectifs demandent une éducation qui s'adresse non seulement aux individus mais aussi aux groupes et aux organismes qui font l'activité économique, sociale, culturelle et politique des régions.

Au cours des annnées 60, la création des polyvalentes, des cégeps et de l'Université du Québec avait pour but de développer les ressources humaines et, ainsi, de contribuer au développement global de la société québécoise. En particulier, l'accessibilité de l'éducation était vue par ses responsables comme une mesure nécessaire pour soutenir le développement industriel. L'éducation avait pour fonction de former une main-d'oeuvre compétente, indispensable facteur de l'industrialisation des sociétés modernes.

Vingt ans ont passé. Talonnés et inquiétés par la conjoncture socio-économique internationale du début des années 80, le Québec se consacre désormais, avec le reste des pays occidentaux et souvent en concurrence avec eux, à l'atteinte d'un nouvel objectif, celui de redresser et de développer son économie tout en relevant les défis d'un changement technologique accéléré. C'est dans ce contexte qu'on insiste maintenant sur la qualité de l'éducation, sur la nécessité d'accroître le niveau de scolarité des populations adultes et d'adapter la main-d'oeuvre aux mutations et aux exigences du marché du travail.

Or, la problématique d'accessibilité des années 60 et la problématique de qualité des années 80 sont importantes mais insuffisantes.

En effet, si l'accessibilité et la qualité de l'éducation sont importantes pour soutenir une politique de développement économique centralisé qui requiert une grande mobilité de la main-d'oeuvre, elles sont insuffisantes pour soutenir une politique de développement régional endogène, qui requiert une prise en charge individuelle et collective de ce type de développement et une utilisation optimale des ressources humaines des régions.

Il faut donc, en plus d'une éducation accessible et "qualifiante", une éducation capable de s'associer étroitement au développement socio-économique régional, à ses problématiques, à ses objectifs et aux besoins particuliers de formation qu'il fait naître.

Il ne s'agit pas d'opposer une politique de développement centralisé aux différentes volontés de développement régional endogène, mais bien de les équilibrer. De même, il s'agit de compléter la mise en application des mesures d'accessibilité et de qualité de l'éducation par des initiatives variées de formation directement liées aux impératifs du développement régional.

Les initiatives centralisées de développement, tout importantes qu'elles soient, sont insuffisantes pour relancer nos économies et enrayer le chômage. Les régions ne se satisfont plus d'un rôle de fournisseur de matière première et de main-d'oeuvre. Elles misent de plus en plus sur la prise en charge de leur propre développement. C'est pourquoi les chefs de file de ces régions veulent que l'éducation, en particulier l'éducation des adultes, soit adaptée non seulement aux problématiques internationales et nationales mais aussi aux problématiques particulières et variées des régions.

En guise d'effort supplémentaire et de contribution nouvelle à la qualité de la vie et à la relance économique des régions, le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science appuient cette volonté des régions et des organismes d'éducation des adultes lorsqu'elle se manifeste. Ils cherchent même à stimuler cette volonté de contribuer davantage au développement régional.

Les ministères et leurs réseaux respectifs sont encouragés dans cette orientation par la Commission d'étude sur la formation des adultes et par le gouvernement lui-même dans l'Énoncé d'orientation et plan d'action en éducation des adultes. Selon le rapport de la Commission d'étude, l'éducation des adultes est une force importante au service du développement des régions, en concertation avec les autres partenaires de ce développement (2). L'Énoncé, quant à lui, met l'accent sur les orientations suivantes: importance du développement économique, responsabilité des régions, promotion du développement régional, responsabilisation des intéressés dans une perspective d'éducation permanente (3).

Le présent document s'inscrit dans ces perspectives nouvelles et il constitue une invitation à travailler en ce sens. Cette invitation s'adresse à tous ceux qui, dans les cégeps et les commissions scolaires s'engagent dans la création ou le soutien d'activités de développement de leur région. Il s'adresse aussi à tous les autres agents socio-économiques qui sont souvent les premiers responsables de ce développement.

Le présent texte est le produit d'une réflexion commune réalisée par des personnes provenant d'organismes d'éducation et de ministères. Cette réflexion porte sur le développement régional, sur la place que doit y occuper l'éducation et sur le rôle qu'elle peut et qu'elle doit y jouer.

Traiter avec plus de rigueur le dossier des activités de l'éducation des adultes liée au développement régional vise une utilisation encore plus rationnelle des ressources disponibles. En ce qui concerne le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, ces ressources demeurent restreintes et permettent seulement d'apporter un soutien au démarrage de projets. Dans ce contexte, la pertinence et les chances de succès de ces projets se doivent d'être vérifiées et, le cas échéant, réunir le plus grand nombre de conditions favorables à leur mise en oeuvre et à leur implantation.

DÉFINITIONS

Le développement d'un nouveau champ d'action, qui s'accompagne habituellement d'un nouveau champ de connaissances, demande un effort de définition des concepts et des objectifs qui le caractérisent. Cet effort est essentiel, non seulement pour assurer une compréhension commune des intéressés, mais aussi pour créer la cohérence et la cohésion nécessaires à l'atteinte des objectifs proposés. Il apparaît donc important de préciser le sens des termes suivants: région, développement, développement régional, développement socio-économique, éducation (comme partenaire du développement régional).

Région

Ici, le terme région signifie territoire. Et dans l'expression "éducation des adultes liée au développement régional", on emploie région pour signifier que la formation contribue à résoudre un problème collectif partagé par les personnes d'un territoire organisé et qui a trait à leur environnement physique et humain (4).

Dans la littérature sur le développement régional, on substitue souvent au terme régional les qualificatifs local, territorial, collectif ou communautaire. Pour simplifier le vocabulaire, le seul terme "régional" est retenu. Quant à la définition de la région, il apparaît pertinent d'adopter celle qu'en donne le dictionnaire, soit essentiellement un territoire organisé.

Dans les projets de formation liée au développement régional, la configuration du territoire n'est pas toujours la même. Ce peut être une localité, toutes les localités d'un secteur, les localités desservies par une commission scolaire, un quartier, une rue commerciale.

Il n'est surtout pas nécessaire qu'un projet se situe au niveau de la région administrative pour qu'il devienne un projet de développement régional.

Développement

Pour le Bureau d'aménagement de l'est du Québec (BAEQ), le développement est "un ensemble cohérent de transformations des structures économiques, administratives, politiques, sociales et psychologiques qui permet l'apparition de la croissance et sa prolongation dans le temps"(5).
Le développement vise donc à créer des effets durables au moyen de changements profonds. De tels changements ne peuvent être obtenus facilement ou rapidement. Ils ne peuvent être que le résultat combiné d'actions nombreuses et planifiées.

On peut tenter de provoquer le développement à partir de l'extérieur de la région considérée. On dit que c'est un développement centralisé. Les stratégies sont du type: construction d'infrastructures de transport ou établissement d'usines.

On peut aussi tenter de provoquer le développement à partir de l'intérieur de la région considérée, en misant sur les ressources propres de cette région. On parle alors de développement endogène. On le définit comme une démarche intégrée de "valorisation d'un territoire par la prise en main de l'exploitation rationnelle, diversifiée et complémentaire de l'ensemble des ressources d'un milieu" (6).

Dans cette approche, ce sont les chefs de file locaux qui ont le rôle principal. Ils vont diagnostiquer leurs problèmes et leurs ressources, susciter la création d'entreprises et d'autres projets adaptés à leurs caractéristiques propres. Ils s'appuieront sur des mesures centralisées (politiques de développement économique sectoriel, par exemple) sans lesquelles le développement endogène ne saurait être ni vigoureux ni stable.

C'est dans une perspective de développement endogène que nous parlons d'éducation des adultes liée au développement régional. Par les gestes qu'ils accomplissent (aide financière et moyens prévus par le plan d'action), nos ministères veulent souscrire à cette approche, la promouvoir et la soutenir. Elle complète l'approche centralisée et, surtout, correspond à l'idéal de responsabilité qui caractérise l'éducation des adultes et l'éducation permanente.

Développement régional

Dans une perspective de développement endogène, le développement régional est la prise en charge de leur propre destin par les gens d'un milieu géographique donné (4).

Cette notion, généralement acceptée dans le monde de l'éducation des adultes, respecte l'approche des milieux qui ont des responsabilités particulières de développement régional. Ainsi peut-on lire dans "Le choix des régions" (7): "L'évolution historique du développement des régions met donc en évidence le leadership de plus en plus assumé par le milieu, dans de nombreux secteurs d'activités." Responsabilité partagée entre le gouvernement et les régions, "le développement des régions doit se fonder sur les dynamismes locaux".

Les initiatives des régions ne peuvent à elles seules assurer la prospérité et la qualité de la vie. Au contraire, le développement des régions prend souvent appui sur les politiques nationales de développement sectoriel (développement centralisé). Cependant, les spécialistes du développement voient dans le développement régional endogène un complément nécessaire aux mesures qui composent habituellement les plans gouvernementaux de relance.

Le développement régional doit pouvoir compter sur un appui éclairé des gouvernements centraux. Toutefois, le développement régional n'origine pas directement de mesures gouvernementales mais du milieu lui-même. Il est le fruit de la collaboration volontaire de plusieurs partenaires du milieu. Il mise sur l'esprit d'entreprise des intéressés et il le développe.

Développement socio-économique

Le développement régional endogène passe par l'exploitation optimale de l'ensemble des ressources de la région. C'est pourquoi il touche l'ensemble de la vie d'une région, dans ses aspects économiques, sociaux, culturels politiques, environnementaux. C'est une prise en charge par la région de l'ensemble de son devenir.

Parmi tous les aspects du devenir d'une région, l'aspect socio-économique de son développement se doit d'être privilégié. Le développement socio-économique s'entend comme des activités qui conduisent à la création ou au maintien d'emplois et d'entreprises. Cependant, le préfixe "socio" est important. Il signifie que l'activité économique ne doit pas être vue sous son seul rapport quantitatif, mais avant tout dans l'ensemble des projets, ressources, aspirations, contraintes et besoins de la population de chaque région. C'est cette vision d'ensemble qui caractérise le développement socio-économique.

L'activité économique se doit d'être privilégiée parce que le chômage est élevé et que ses conséquences sont néfastes pour la société tout entière et, au premier chef, pour les personnes et pour les groupes touchés. En contrepartie, l'emploi (source habituelle de revenu) est le principal facteur d'une vie décente et une condition importante pour l'apprentissage de l'autonomie et de la dignité personnelle et collective. Or, l'emploi sera relancé dans les régions par la restructuration des économies régionales, c'est-à-dire par leur diversification et leur intégration.

L'éducation, comme facteur du développement régional, peut apporter à cette activité une contribution pertinente et importante.

L'Éducation, partenaire du développement régional

La commission scolaire et le cégep, comme d'ailleurs l'université font partie des agents du développement socio-économique régional.

Par leur budget annuel de fonctionnement (quelques dizaines de millions de dollars pour un établissement moyen), les organismes d'éducation sont souvent parmi les plus grosses entreprises de leur localité ou de leur quartier. Ce sont des agents importants pour l'économie des régions.

Ces organismes sont aussi des agents importants pour le développement de ces régions. À ce titre, ils peuvent apporter une contribution particulière que définit la triple mission qui est la leur : développer les ressources humaines de leur milieu, assurer des services à leur collectivité et réaliser des activités de recherche.

Forts de cette mission, les commissions scolaires et les cégeps mettent de multiples ressources à la disposition de leur région.

En effet, on trouve dans chaque région des bâtisses et des équipements spécialisés, un personnel d'experts dans une variété de techniques et de connaissances, ainsi qu'un ensemble de programmes adaptables aux caractéristiques de la région. L'ensemble de ces ressources physiques et humaines constitue un grand nombre d'équipes et de centres spécialisés qui se consacrent à des activités de formation, de recherche, de consultation, d'information ou d'animation.

Les organismes d'éducation ont particulièrement développé une capacité de formation à la mesure des situations et des besoins précis de groupes, d'entreprises ou d'organismes particuliers. Ils ont également développé une capacité de concertation qui accroît le nombre de leurs domaines d'action, la qualité de leurs interventions et la rapidité de leurs réponses.

Voilà les principales ressources que peuvent apporter les organismes d'éducation aux projets qui réunissent les différents partenaires du développement socio-économique régional.

CONCLUSION

Le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science souhaitent que les commissions scolaires, les cégeps et les universités se considèrent de plus en plus comme partenaires à part entière du développement de leur région et qu'ils cherchent les meilleurs moyens de jouer le rôle qu'on attend d'eux en ce domaine et dans les limites de leur propre mission.

Cette invitation à contribuer directement au développement socio-économique régional s'adresse d'abord au secteur de l'éducation des adultes des établissements d'enseignement. La nature même de l'éducation des adultes et l'histoire de son évolution au Québec ont fait du développement des entreprises et des régions un objectif visé par un grand nombre de services d'éducation des adultes, tant des commisisons scolaires que des cégeps, depuis quelques années.

Toutefois, ces initiatives, soutenues jusqu'à maintenant, principalement par les structures de l'éducation des adultes, doivent être vues comme la préoccupation et la responsabilité de chaque commission scolaire et de chaque cégep, chaque établissement étant considéré dans son ensemble. Puisque l'objectif du développement socio-économique régional requerra de ces établissements une contribution de plus en plus importante, il faudra une volonté explicite de leur part pour inscrire cet objectif dans leur programme d'action et pour y consentir les ressources nécessaires.

Normalement, les organismes d'éducation apportent leur contribution à l'intérieur de plans de développement régional lorsque ceux-ci existent. De plus, et ils s'associent habituellement aux autres partenaires de la région pour élaborer, pour exécuter et pour évaluer ces plans.

Toutefois, des plans de développement n'existent pas toujours, ni partout, et il n'est pas nécessaire qu'ils existent pour que des actions soient entreprises. Souvent, les organismes d'éducation sont intervenus dans des situations et pour des actions ponctuelles, forts du simple fait que ces situations et ces actions avaient été jugées prioritaires par le milieu régional.

Le degré d'initiative des organismes d'éducation varie selon les circonstances et selon les projets. Dans la majorité des cas observés, ces organismes ont accompagné le développement de leur région et ont soutenu les différents agents de ce développement par des services et des activités de formation, de recherche, de consultation, d'information ou d'animation. Dans d'autres cas, les

organismes d'éducation se sont inscrits parmi les promoteurs du développement régional en y contribuant directement comme agents socio-économiques et comme porteurs de ce développement*.

Le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science entendent continuer de soutenir, dans la mesure de leurs moyens, cette volonté et ces projets précis de contribution des commissions scolaires et des cégeps au développement socio-économique de leur région. Le présent document de réflexion, tout en servant de référence pour ce qui concerne le soutien à apporter, est une invitation expresse à poursuivre la réflexion, à multiplier les agents et les actions au bénéfice des développements individuels et collectifs. Ce sont ces orientations qui ont inspiré le programme d'aide au démarrage de projets où l'éducation des adultes est liée au développement régional.

---

* Voir à l'annexe I des exemples de projets où l'éducation des adultes participe au développement régional.

ANNEXE I

Exemples de projets où l'éducation des adultes participe au développement régional

Extrait de

L'Éducation des adultes

Outil de développement socio-économique régional

(problématique et mesures concrètes)

avril 1985, pages 4 à 7

"1. Les commissions scolaires et les cégeps de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean se sont donné un Comité régional de concertation en foresterie. Leur but est de coordonner leurs offres de services en direction d'une industrie d'importance régionale. Ces organismes seront probablement ainsi plus utiles à l'économie régionale, du simple fait de leur coordination. Mais ils ont là un instrument potentiellement très intéressant pour le développement de leur région. En effet, en tant qu'experts en développement des ressources humaines, ils peuvent contribuer à la définition de ce qui est bon pour les entrepreneurs locaux, pour les travailleurs, pour les familles, pour les villages et villes, et dès lors formuler des offres de services mieux adaptées aux problèmes et projets de la région.

2. Ce qui vient d'être dit du centre du Saguenay-Lac-Saint-Jean peut être dit du Centre de formation sur mesure de l'Outaouais à quelques nuances près. Le centre de l'Outaouais est créé à partir d'un souci d'achat chez nous: les organismes se regroupent pour prendre une meilleure part du marché local de la formation, en rendant plus accessible et mieux adapté l'ensemble du potentiel de formation qu'ils représentent, regroupés. Cela fait, ce centre constitue potentiellement un instrument important de développement régional; il suffirait, en effet, qu'on l'articule davantage sur les problématiques et priorités de développement de la région.

3. Ce point d'arrivée possible pour les deux centres mentionnés est un point de départ pour le Centre régional d'expertise en foresterie de l'Est du Québec. Cette fois, une commission scolaire et un cégep se mettent ensemble et, avec l'appui d'organismes du milieu, créent un centre de soutien à la formation, de recherche et de conseil qui se veut d'abord articulé sur la problématique de la forêt dans l'Est. Son conseil d'administration se compose de partenaires régionaux (éducation, forêt, économie) et son offre de services tente de servir et de stimuler les stratégies de développement de la région (rétrocession des lots, reboisement massif, entretien de la forêt, etc.).

4. En 1978-1979, le Service de l'éducation des adultes de la Commission scolaire régionale des Bois-Francs inventait la "formation sur mesure pour les PME" (FMPME). La raison de cette invention était la suivante: le Service d'éducation des adultes s'apercevait que son offre de services en matière de

formation professionnelle passait à côté d'un large secteur économique de la région, celui de la PME. Les PME en effet ont toutes des besoins trop variés pour former "un groupe de quinze étudiants". Qui plus est, leurs exploitants ne savent pas que la formation pourrait être une mesure rentable pour eux.

Se sentant solidaire de sa région et donc de ce tissu de PME, la commission scolaire régionale inventa une formule pédagogique de type formation-consultation sur le tas, qu'elle développa par la suite avec le concours du cégep de Victoriaville. La crise économique s'aggravant à peu près en même temps que la formule FMPME se mettait au point, cette dernière rendit de précieux services à la région en aidant les entreprises à "passer au travers". Cette expérience de concertation au service du développement régional fut un succès et donna lieu à la formation d'un centre de concertation des principales instances régionales de développement.

5. La commission scolaire de la Vallée de la Matapédia et le cégep de Rimouski ont entrepris depuis plusieurs années une contribution systématique aux efforts de revitalisation socio-économique de la vallée. S'inquiétant de la faiblesse de l'entrepreneurship local, ils réalisèrent que si, dans certaines régions, la création d'entreprises nouvelles est facilitée par une "culture favorable", il est probable alors que, dans la vallée, à voir faire les autres on apprend à ne pas entreprendre. S'inspirant d'expériences étrangères, ils décidèrent de mettre sur pied un programme de formation où des entrepreneurs potentiels apprendraient systématiquement à entreprendre, tout en mettant à exécution un projet réel de création ou d'expansion d'entreprise.

6. L'on hésite à ne pas parler de l'entreprise d'animation sociale, de formation populaire au travail de groupe et de formation professionnelle conduite dans les années 70 dans le JAL par l'Université Laval (Faculté d'agriculture) et par la commission scolaire régionale du Grand-Portage. Cette action exemplaire fut amorcée dans les pires conditions (les trois villages devaient être fermés par décision gouvernementale, n'étant "plus viables, ni économiquement ni socialement") et elle sauva les villages de la fermeture grâce à la création d'activités économiques permanentes.

7. En Estrie, Fer de Lance, qui regroupe les commissions scolaires, cégeps et universités de la région, supporte Progestion, entreprise de conseil technique à la micro-entreprise, celle qui n'est pas éligible aux programmes gouvernementaux, et le Fonds de prévoyance d'investissement de Windsor Inc., sorte d'auto-assurance-emploi des travailleurs de Domtar et de Domcraft.

8. Le cégep de Limoilou a, par de la formation, aidé différents groupes, dont des groupes de personnes âgées, à former des coopératives d'habitation; à l'instar du cégep François-Xavier-Garneau, il aide un groupe de femmes entrepreneures à parfaire leurs connaissances pour raffermir leur position et celle de leurs entreprises.

9. Lors du début de la crise du fer, sur la Côte-Nord, grâce à l'animation et à la formation professionnelle, les cégeps et les commissions scolaires de la région ont appuyé les organismes locaux dans leurs efforts de reclassement des travailleurs et dans la consolidation et le développement d'activités économiques traditionnelles et jusque-là marginales: trappage, pêche côtière, agriculture. Ces secteurs d'activités représentent plusieurs centaines d'emplois.

10. Le Centre de gestion des coopératives (École des hautes études commerciales, Université de Montréal) collabore avec des groupes de travailleurs à la mise sur pied d'entreprises autogérées. Il oeuvre actuellement à Lachine, en banlieue sud-ouest de Montréal, au sauvetage de plusieurs centaines d'emplois par la prise en main par les travailleurs de l'ancienne usine Brown-Bovery.

Cette liste n'est pas complète et la plupart des projets qu'elle contient sont en constante évolution. Elle a été dressée pour illustrer le sens à donner à l'éducation des adultes comme instrument de développement régional et aussi pour bien montrer que, même si ce thème est relativement nouveau, un plan d'action visant à le promouvoir pourrait compter avec une base solide d'action et de réflexion."

ANNEXE II

Liste des membres du groupe de travail interministériel sur l'éducation des adultes liée au développement régional

André BEAUDET
Direction générale de l'éducation des adultes
Ministère de l'Éducation

Daniel CAMPEAU
Direction générale de l'enseignement collégial
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science

Jules DESROSIERS
Direction générale de la recherche et du développement
Ministère de l'Éducation

Louis DROUIN
Représentant des services d'éducation des adultes des collèges
Cégep de Limoilou (Québec)

Claude GINGRAS
Direction générale de l'enseignement collégial
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science

Pierre LUPIEN
Représentant des représentants des collèges en région
Regroupement des collèges du Montréal métropolitain

Normand PELLETIER
Représentant des répondants des Directions régionales
Direction régionale du Bas-Saint-Laurent/Gaspésie

Roger RICHARD
Représentant des services d'éducation des adultes
des commissions scolaires (TREAQ)
Commission scolaire de Victoriaville

Jean-Noël VIGNEAULT
Direction de la coordination des régions
Ministère de l'Éducation

ANNEXE III

RÉFÉRENCES

1. L'Éducation des adultes et le développement régional - Plan d'action pour 1986-1987, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science et ministère de l'Éducation, Québec, 1986.

2. Apprendre, une action volontaire et responsable, Commission d'étude sur la formation des adultes, Montréal, 1982, pp. 545, 546, 585 et suivantes.

3. Un projet d'éducation permanente - Énoncé d'orientation et plan d'action en éducation des adultes, Gouvernement du Québec, Québec, 1984, pp. 16-17, 50-51-52.

4. L'Éducation des adultes - Outil de développement socio-économique régional, Groupe de travail formé par le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, Québec, 1985, pp. 3-5-6-8-9-10.

5. Plan de développement - Les grands objectifs du plan, Bureau d'aménagement de l'Est du Québec, Montjoli, 1966, p. 10.

6. Gilles ROY, Aménager le territoire, c'est aussi aménager les campagnes, in "Pour développer les régions, entreprendre avec des partenaires", Québec, p. 224.

7. Le choix des régions, Office de planification et de développement du Québec, Québec, 1983, pp. 28 et 58.